

Unibel

Partenaires pionniers d'un modèle rémunérateur et durable pour la filière laitière, Bel et l'APBO* sont fiers de pérenniser leur accord pour 2020 qui incarne pleinement les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA)

* Association des Producteurs de lait Bel Ouest

Pour la 3^{ème} année consécutive, Bel et l'APBO renouvellent leurs engagements. L'accord renouvelé par les deux parties prévoit la garantie pour 2020 d'un prix négocié sur la totalité du lait vendu par les adhérents de l'APBO dans le cadre de leurs engagements contractuels. Ils assurent ainsi, ensemble, la pérennité d'un modèle unique en France, pour le développement d'une filière laitière rémunératrice et durable, répondant aux objectifs des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA). Bel et l'APBO appellent l'ensemble des distributeurs à s'engager pour soutenir la viabilité et l'ambition de la démarche.

1 – Le renouvellement d'un accord unique garant d'un modèle rémunérateur et durable

Depuis 2017, le partenariat mis en place par Bel et l'APBO repose sur une **démarche de co-construction**, fondée d'un côté sur le **développement de pratiques responsables** et de l'autre sur une **rémunération négociée et garantie annuellement pour l'ensemble des producteurs de l'APBO**. Ce modèle, unique et pionnier dans la filière laitière, **a anticipé l'esprit des EGA en 2018, l'a concrétisé en 2019 et le pérennise aujourd'hui pour 2020**.

Cette collaboration vertueuse s'appuie sur 3 piliers fondamentaux : pérennité, exhaustivité et transparence.

Pérennité des engagements

Béatrice de Noray – Directrice Générale Bel France : « *L'évolution vers un modèle agricole rémunérateur et durable demande du temps. Cela engage notre responsabilité, et nous amène à renouveler des engagements forts, permettant d'offrir de la visibilité à l'ensemble des exploitations partenaires de l'APBO. Notre volonté commune est de réinventer un modèle agro-alimentaire positif avec tous les acteurs, agriculteurs, industriels et distributeurs.* »

Gilles Pousse – Président de l'APBO : « *Ce renouvellement pour la 3^{ème} année consécutive est inédit dans la filière laitière. Il est légitime au vu de l'engagement de tous les producteurs dans la réflexion et la mise en œuvre de pratiques plus durables. Il est gage d'une meilleure visibilité pour notre activité, et permet d'assurer aux producteurs la sérénité nécessaire à la conduite de leurs élevages et au développement de leurs projets d'avenir.* »

Cet accord **reconduit un prix de base négocié et rémunérateur** pour les producteurs, **garanti à l'année, complété de deux primes** relatives à l'alimentation sans OGM (<0,9%) des animaux et à l'accès des vaches aux pâturages.

En 2020, ce prix annuel minimum garanti par Bel sera de 371 euros / 1000L (base 38/32). Il est composé d'un prix de base du lait conventionnel, ainsi que des primes « vaches aux pâturages » (6 € / 1000 L) et « alimentation sans OGM (<0,9%) des animaux » (15 € / 1000 L), qui rémunèrent le cahier des charges spécifique. A ce prix, s'ajoutera la valorisation de la qualité réelle du lait en matières grasses et protéiques.

En 2019, en tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le prix effectivement payé par Bel aux producteurs de l'APBO est de 395 euros / 1000L (estimation Bel septembre 2018-août 2019). Il se **positionne 11% au-dessus du prix moyen du lait conventionnel français** (moyenne nationale France Agrimer septembre 2018-août 2019 – hors AOP/IGP/Bio). L'ensemble de ces prix s'entendent toutes primes comprises, toutes qualités confondues à matière grasse et protéique réelles.

Exhaustivité des engagements

Ce modèle unique en France concerne tous les éleveurs adhérents de l'APBO. Il **porte sur l'ensemble des volumes de lait vendus contractuellement à Bel en France**, soit 400 millions de litre de lait provenant de 800 exploitations toutes situées dans l'ouest de la France.

Ainsi, **tout le lait utilisé pour la production française des marques de Bel** est issu de cette filière rémunératrice et durable. Les éléments techniques sont formalisés dans un cahier des charges, propriété de l'APBO.

Transparence des engagements

Les modalités principales de l'accord avec l'APBO (prix du lait, primes versées) sont communiquées.

2 – Axes de développement

Grâce à la pérennité de leurs engagements, Bel et l'APBO poursuivent leurs travaux sur **le soin des animaux et l'empreinte carbone des exploitations**.

Le soin des animaux est une préoccupation fondamentale de l'APBO et de Bel. Depuis plusieurs années, l'APBO et Bel démontrent leur investissement en encourageant l'accès des vaches aux pâturages, aujourd'hui mis en œuvre par **95% des éleveurs adhérents**.

En 2020, ils continueront de **promouvoir le savoir-faire et les meilleures pratiques référentes en élevage**, en accord avec la Charte mondiale Bel, co-construite avec le CIWF (Compassion in World Farming), et à la prochaine édition de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage de la CNE (Confédération Nationale de l'Elevage).

Concernant l'empreinte carbone des exploitations, Bel et l'APBO se veulent **pionniers à travers leur démarche collaborative**, avec pour **ambition de diminuer de 20% l'émission carbone de l'amont laitier par tonne de produit fini à horizon 2030**.

D'ici fin 2020, 50% des exploitations APBO seront auditées CAP'2ER.

En 2020, l'APBO sera porteur d'un projet collectif de fermes-candidates au « Label Bas Carbone ».

Bel soutiendra ce projet en se portant candidat au rachat des crédits « carbone » des éleveurs de l'APBO.

3 – Une mobilisation nécessaire de tous les acteurs de la filière

Après de premiers pas franchis en 2019 avec certains partenaires, Bel et l'APBO appellent à une mobilisation de tous les acteurs de la filière pour assurer la pérennité et l'ambition de la démarche.

A travers cet accord, Bel et l'APBO souhaitent être acteurs d'une transition alimentaire positive.

Cet engagement résonne avec la mission de Bel, entreprise française familiale engagée pour une alimentation plus saine et responsable pour tous, à l'heure où ce défi est au cœur des problématiques de la société.

A PROPOS DE L'APBO

L'association des Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) est une Organisation de Producteurs reconnue par les pouvoirs publics depuis 2012. Elle représente aujourd'hui près de 800 producteurs, soit la totalité des producteurs de lait en contrat avec l'entreprise Bel en France. La zone de collecte concernée s'étend sur six départements : l'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne.

L'APBO regroupe trois territoires liés aux différentes usines historiques du Groupe Bel : le territoire de Sablé celui du Perche et celui du Maine.

Dès 2012, l'APBO a conclu un contrat cadre avec le Groupe Bel. L'APBO est propriétaire et garante du cahier des charges de la démarche de différenciation. contact@apbo.fr

Ce communiqué peut contenir des informations de nature prévisionnelle. Ces informations constituent soit des tendances, soit des objectifs, et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, qui peuvent dans certains cas être hors de contrôle de la Société. Une description plus détaillée de ces risques et incertitudes figure dans le document de référence, disponible sur le site <http://www.unibel.fr> à partir du 29 mars 2018. Des informations plus complètes sur le groupe Unibel peuvent être obtenues sur le site <http://www.unibel.fr>.

Unibel, entreprise patrimoniale, est la société holding animatrice du Groupe Bel, un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque.

Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La vache qui rit, Kiri, Mini Babybel, Leerdammer, Boursin, Pom'Potes et GoGo squeeZ ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2018 un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros. Près de 12 600 collaborateurs répartis dans une trentaine de filiales dans le monde contribuent aux succès du Groupe. Ses produits sont élaborés dans 32 sites de production et distribués dans près de 130 pays.

<http://www.unibel.fr>

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 742 679 €
2, allée de Longchamp – 92150 SURESNES
Siren 552 002 578 RCS Nanterre